

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 243

présenté par
M. Blein
-----**ARTICLE 13**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« ce domaine »,

les mots :

« la coopération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.